



Politique d'investissement responsable de Nagelmackers



La Banque Nagelmackers S.A. (Nagelmackers) s'est engagée à long terme en faveur de la durabilité et de l'investissement responsable. En tant qu'entreprise au service des marchés belge et international, nous estimons qu'il est de notre devoir d'intégrer les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies comme guides pour nous aider à œuvrer en faveur d'un monde meilleur. Les ODD ont été intégrés dans l'organisation quotidienne de l'entreprise et informent notre responsabilité sociale des entreprises (CSR). Nagelmackers a mis en place une équipe CSR dédiée. Cette équipe est composée de personnes issues de différents départements de l'entreprise, sous la supervision du directeur des Ressources Humaines, qui rend compte au CEO de manière indépendante. Toutes les initiatives prises par l'équipe CSR sont alignées sur les ODD de l'ONU.

En janvier 2019, Nagelmackers, en tant que gestionnaire d'investissement, est devenue signataire des principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI). Le réseau PRI est le plus important promoteur de l'investissement responsable dans le monde. Il s'efforce de comprendre les implications en matière d'investissement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et de soutenir son réseau international d'investisseurs signataires en intégrant ces facteurs dans ses décisions d'investissement et de propriété. Devenir signataire de l'UNPRI a été une étape importante dans la concrétisation de nos objectifs de développement durable. Plus tard cette année-là, nous avons lancé une offre durable complète et dédiée à nos clients. A l'approche de 2020, nous avons continué à élargir notre offre de produits durables et optimisé nos structures d'investissement responsable.

La mission de Nagelmackers consiste à créer de la valeur pour nos clients (personnels, professionnels et institutionnels) en composant et en gérant leurs portefeuilles de manière durable. Les solutions durables allant de pair avec l'investissement responsable, Nagelmackers a donc intégré les principes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans son processus de gestion et de sélection des fonds.

La politique décrite dans ce document s'applique à tous les portefeuilles et fonds d'investissement gérés activement par Nagelmackers. Ce document détaille l'approche adoptée par Nagelmackers en matière d'investissement durable, tant pour ses stratégies classiques que pour ses stratégies durables, dans le cadre de mandats ou dans les fonds qu'elle gère. Nagelmackers fonde sa politique et sa stratégie d'investissement responsable sur des conventions et des normes internationales et européennes. Nagelmackers a signé à cette fin les principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI) et aligne son approche de l'investissement sur le Pacte mondial des Nations Unies et les indicateurs de gouvernance mondiaux (IGM) de la Banque mondiale, soulignant ainsi l'engagement de la banque à intégrer des critères durables non financiers dans son analyse de l'investissement et son processus décisionnel. En outre, Nagelmackers se conforme également à la législation ESG européenne.

Les stratégies de Nagelmackers

Stratégies générales

Nagelmackers a défini des attentes claires en ce qui concerne la gestion ESG des entreprises et la performance des investissements et s'attend à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons agissent conformément à notre engagement envers les UNPRI et dans le respect des lois et réglementations existantes.

La banque a défini sa position en ce qui concerne les activités dans lesquelles elle investit et, à cette fin, elle effectue régulièrement un screening négatif fondé sur des normes pour les activités controversées. Cela permet de s'assurer que les entreprises dont les activités commerciales ne sont pas conformes aux attentes de la banque soient exclues des investissements éligibles pour les mandats ou les fonds de la banque.

Screening basé sur les normes et screening négatif des activités controversées

- Sanctions internationales & embargos
 - Pays soumis aux sanctions des Nations Unies, des Etats-Unis et de la Communauté européenne ;
 - Embargos de l'UE sur les actifs financiers.
- Armes controversées

Les armes controversées sont les mines anti-personnel, les armes biologiques et chimiques, les armes à fragmentation et les munitions à l'uranium appauvri.

 - Les entreprises impliquées dans la production d'armes ou de pièces d'armes controversées (y compris les munitions à fragmentation, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) sont exclues en vertu de la législation belge (loi Mahoux). Une entreprise est considérée comme impliquée si l'activité consiste à fabriquer, utiliser, réparer, mettre en vente, vendre, distribuer, importer ou exporter, stocker ou transporter des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages avec de l'uranium appauvri ou tout autre uranium industriel au sens de la loi, et en vue de leur diffusion.
 - Armes nucléaires

Toutes les entreprises qui sont directement impliquées dans les armes nucléaires et qui tirent plus de 10% de leurs revenus de ces armes sont exclues de tous les univers d'investissement éligibles pour les mandats et les fonds.
- Les pays qui sont systématiquement corrompus, qui négligent gravement les droits sociaux et politiques fondamentaux ou qui font l'objet de sanctions de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies sont exclus de l'univers d'investissement.

Ces pays comprennent : Afghanistan, Burundi, République centrafricaine, Congo RDC, Iran, Irak, Libye, Mali, Myanmar, Corée du Nord, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Syrie, Yémen, Zimbabwe.

Examen environnemental, social et/ou de gouvernance dans le processus d'investissement

Comme nous pensons que les indicateurs non financiers tels que les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) deviennent de plus en plus importants dans les décisions d'investissement, nos analystes examinent tous les investissements (c'est-à-dire les actions cotées, les obligations, les fonds et les ETF) et les investissements potentiels sur la base des facteurs ESG, puis utilisent les résultats dans les stratégies appropriées, en fonction des préférences, des valeurs et de l'éthique des investisseurs. L'évaluation est basée sur un examen critique des informations et des données ESG fournies par des fournisseurs de données externes, des courtiers, des sociétés de gestion d'actifs et/ou nos propres recherches. Les analystes utilisent également d'autres sources d'information par le biais de leurs contacts directs avec les entreprises et les équipes de gestion, les autres actionnaires, les courtiers et les sociétés de gestion d'actifs. Ces indicateurs ESG dans nos investissements sont contrôlés régulièrement et sont accessibles à tous les gestionnaires de portefeuille de Nagelmackers.

Stratégies durables

En plus de nos critères d'exclusion à l'échelle de l'entreprise (voir « stratégies générales » ci-avant), nous appliquons des exclusions plus strictes pour nos stratégies durables (mandats et fonds) et intégrons pleinement les critères ESG dans le processus de sélection. Dans le cadre de nos stratégies durables, nous nous efforçons d'obtenir des résultats financiers tout en nous attachant à contribuer aux caractéristiques durables. Les investissements qui ne répondent pas au critère « ne pas nuire » seront évités. Notez que les restrictions supplémentaires liées aux activités décrites ci-dessous sont les critères minimaux à respecter pour les stratégies durables. En outre, une stratégie durable spécifique peut appliquer des critères plus stricts. Consultez les directives d'investissement des mandats et fonds respectifs pour plus de détails sur les restrictions de chaque stratégie durable et la méthodologie ESG appliquée dans le processus d'investissement.

Exclusions ou restrictions supplémentaires

- Activités controversées
 - **Divertissement pour adultes**
Toutes les entreprises qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la production de matériel de divertissement pour adultes.
Les entreprises qui tirent plus de 15% de leurs revenus de la distribution de matériel de divertissement pour adultes.
 - **Jeux d'argent**
Toutes les entreprises qui tirent plus de 5% de leurs revenus d'activités de jeux d'argent, comme l'exploitation d'un casino ou la perception de redevances sur les machines à sous fabriquées.
 - **Tabac**
Toutes les entreprises qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la production de tabac ou de produits du tabac.
Toutes les entreprises qui tirent 10% ou plus de leurs revenus de la distribution et/ou de la vente au détail de produits ou de services du tabac.
 - **Armes nucléaires**
Toutes les entreprises qui fabriquent ou vendent des armes nucléaires ou des composants sur mesure d'armes nucléaires à des pays qui n'ont pas signé le traité de non-prolifération (TNP).
 - **Armes**
Toutes les entreprises qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la production d'armes ou de composants sur mesure.
- Des entreprises qui violent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies
Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies couvrent les responsabilités dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces principes sont décrits à l'annexe 1.
 - Les entreprises qui enfreignent gravement ou systématiquement un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures appropriées pour y remédier, sont exclues des stratégies durables.

Incorporation de critères environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance dans le processus d'investissement

Après l'application des filtres d'exclusion, une analyse ESG ascendante est appliquée dans le cadre des stratégies durables. Les principes ESG sont intégrés dans les décisions d'investissement globales et dans l'évaluation des fondamentaux d'une entreprise ou d'un pays lors de l'évaluation de la faisabilité et du rendement financier d'un investissement à long terme. Cette évaluation supplémentaire, non financière et complémentaire, qui vise à permettre aux équipes de recherche et de gestion de portefeuille de prendre une décision d'investissement mieux informée, tient compte des risques et des opportunités ESG dans l'évaluation.



Evaluation ESG des entreprises

L'évaluation des performances environnementales, sociales et de gouvernance d'une entreprise est basée sur un modèle de notation interne qui évalue une entreprise en tenant compte des critères non financiers suivants :

- Environnement : efficacité énergétique, utilisation efficace de l'eau, réduction de l'intensité des déchets et des émissions de gaz à effet de serre (GES), innovations environnementales, etc.
- Social : l'égalité des chances, la diversité, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la santé et la sécurité des employés, le respect du droit du travail et des droits de l'homme, y compris l'application de normes pour les fournisseurs, l'impact social des produits et services, etc.
- La gouvernance : droits de vote, rémunération des dirigeants, comité d'audit indépendant, indépendance du conseil, diversité du conseil, droits des actionnaires, etc.

Comme la matérialité des différents critères ESG peut varier selon le secteur, l'activité ou l'entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et l'évaluation globale de l'entreprise. Les critères ayant le plus d'impact sur les principaux moteurs de l'entreprise et les indicateurs financiers les plus importants auront une pondération plus élevée dans le modèle de notation ESG. Les controverses et impacts potentiels seront analysés pour chaque entreprise, ce qui nous permettra de créer une valeur potentielle en identifiant les entreprises présentant des risques ESG moindres et de meilleures performances ESG.

Evaluation du pays

- Environnement : politique climatique, ratification des accords internationaux (protocole de Kyoto, accord de Paris), émissions de GES par habitant/PIB, conditions météorologiques extrêmes liées au changement climatique, etc.
- Social : respect des droits de l'homme, liberté d'opinion, liberté de la presse, mesures antidiscriminatoires concernant le sexe, la race, les minorités ethniques, etc.
- La gouvernance : lois anti-corruption, évasion fiscale, lois anti-blanchiment d'argent, implication dans des conflits (armés), dépenses militaires, etc.

Suivi

Plusieurs outils de suivi ont été mis en place pour mettre en pratique notre politique ESG. Ces outils sont appliqués à tous nos mandats et fonds durables et font l'objet d'un suivi régulier. Dans le cas où l'un des critères précédemment mentionnés, ou l'évaluation ESG globale, ne serait plus conforme à la politique ESG de la stratégie durable, l'équipe de gestion du portefeuille réaliserait alors une analyse approfondie de l'entreprise (ou du pays) et réexaminerait les analyses précédentes. A la suite de cette analyse, le gestionnaire décidera alors d'exclure l'entreprise (ou le pays) du portefeuille ou de l'y maintenir. Toutes les entreprises maintenues et exclues sont répertoriées et documentées à des fins de transparence et d'établissement de rapports.

Fonds de tiers

Des approches de plus en plus diverses de l'intégration ESG sont déployées par les gestionnaires d'actifs sur le marché. Il est crucial pour Nagelmackers d'avoir une compréhension approfondie de la qualité et de la spécificité de la politique d'investissement responsable et de l'approche d'investissement ESG appliquées par chaque gestionnaire d'actifs.

Pour la sélection d'instruments tiers, Nagelmackers a développé un processus transparent d'évaluation et de sélection des fonds tiers. Ce modèle de d'évaluation interne est appelé « méthode des 7P ».

1. **People** : les personnes chargées de la gestion
2. **Philosophy** : la philosophie sur laquelle repose la gestion
3. **Process** : le processus d'investissement qui sous-tend la gestion
4. **Portfolio construction** : la composition du fonds
5. **Performance** : les rendements
6. **Protection** : protection des actionnaires et gestion des risques
7. **Principles** : les principes de l'investissement durable

L'un des 7 critères de sélection est appelé « Principes ». Ce « 7^e P » établit un processus par lequel Nagelmackers évalue les fonds de tiers selon les normes ESG. Il s'agit d'une évaluation de la durabilité à plusieurs niveaux (au niveau de l'entreprise et du produit) servant à classer les fonds tiers en catégories. Ces catégories sont les suivantes :

1. **Fonds traditionnels** qui ne tiennent pas compte des facteurs ESG dans le processus d'investissement.
2. **Fonds de sélection ESG**, c'est-à-dire l'application minimale des facteurs ESG pour chaque participation.
3. **Fonds d'intégration ESG** qui intègrent les facteurs ESG dans l'analyse financière et gèrent le risque résiduel ESG.
4. **Fonds ISR** qui identifient les participations en fonction de leurs pratiques ESG et des produits/services durables ayant une contribution positive aux rendements.
5. **Fonds thématiques** qui se concentrent sur un thème durable, comme l'eau ou les obligations vertes.
6. **Fonds d'impact** qui investissent dans des entreprises (ou des sujets) qui apportent une solution à l'un des principaux défis environnementaux et/ou sociaux du monde, à l'instar du changement climatique.

L'évaluation des « principes » d'un tiers repose sur des données accessibles au public ainsi que sur des données privées recueillies au moyen d'un questionnaire. Tous les gestionnaires d'actifs externes doivent divulguer leur politique d'investissement durable, c'est-à-dire leur politique en matière de sanctions internationales et d'embargos, leur politique d'investissement responsable, leur politique de vote par procuration, leur politique en matière de droits de l'homme, leur politique de rémunération, etc. Nagelmackers enverra également des questionnaires aux gestionnaires d'actifs externes pour mieux comprendre leur politique d'investissement responsable afin de l'intégrer dans notre propre processus. Le questionnaire comprend des sujets tels que la divulgation des politiques d'investissement responsable de l'entreprise et des produits, la classification SFDR, le fait d'être signataire ou non d'initiatives externes telles que l'UNPRI, la mesure dans laquelle la durabilité est appliquée au processus d'investissement, les labels externes, les exclusions, le vote par procuration, etc. Parallèlement, nous entamerons un dialogue avec les gestionnaires d'actifs externes sur le respect de nos normes minimales.

Pour les solutions d'investissement durable spécifiques que nous proposons, seuls seront éligibles les gestionnaires d'investissement durable qui appliquent un solide processus d'investissement durable combinant un univers contraint par les critères ESG (intégrant des exclusions sectorielles supplémentaires telles que le tabac, les jeux d'argent et l'armement...) et une sélection d'investissements axés sur les critères ESG, à thème durable ou à impact. Une réévaluation périodique de l'approche d'investissement du gestionnaire d'actifs en matière de développement durable et de ses politiques en place est effectuée sur la base d'un modèle de contrôle interne et vérifiée par rapport aux données disponibles auprès de fournisseurs de données externes et/ou d'agences de labellisation.

Nagelmackers surveille régulièrement les participations du portefeuille en fonction de leur notation ESG et du niveau de controverse. Nous dialoguerons avec les gestionnaires d'investissement délégués si les notations tombent en dessous de nos attentes ou si de graves controverses surviennent. Le cas échéant, nous nous engageons ensuite avec ces gestionnaires d'investissement sur le long terme pour améliorer la durabilité et gérer si nécessaire le risque ESG.

Les gestionnaires d'actifs qui ne respectent plus nos normes minimales ou qui enfreignent leurs propres politiques seront retirés de notre sélection de fonds tiers durables.



Politique de diversité et d'inclusion

Nagelmackers dispose d'une politique de diversité spécifique qui définit son engagement à se doter d'une main-d'œuvre diversifiée et d'un environnement de travail sain dans lequel chaque employé est traité équitablement et avec respect. Le personnel talentueux et diversifié de Nagelmackers est la clé de notre capacité à répondre aux besoins de nos clients en fournissant des produits et des services de haute qualité.

Annexe

Annexe 1

Principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Droits de l'homme

Les entreprises doivent

- (1) soutenir et respecter la protection des droits de l'homme proclamés au niveau international ; et
- (2) s'assurer qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.

Travail

Les entreprises doivent respecter

- (3) la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- (4) la suppression de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
- (5) l'abolition effective du travail des enfants ; et
- (6) la suppression de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Les entreprises doivent

- (7) soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux ;
- (8) prendre des initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et
- (9) encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

Les entreprises doivent

- (10) lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.

Source : <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles> à la date du 28/02/2021.



NAGELMACKERS